

GRILLE DES COURS INTERENTREPRISES SESSION 2023-2026

1^{ère} année d'apprentissage : août 2023 – juillet 2024

	Délai
CIE1	
• Préparation	
• E-test - à réaliser au plus tard	01.11.2023
• 2 jours – novembre et décembre 2023	
• <i>Unité d'œuvre 1</i> : « Découverte de mon entreprise formatrice et de mon équipe » A publier dans la box travaux de ma classe	31.01.2024
CIE2	
• Préparation	
• E-test	24.03.2024
• 2 jours – avril et mai 2024	
• <i>Unité d'œuvre 2</i> : « Imputer et comptabiliser des pièces justificatives A publier dans votre portfolio puis dans la box « Mes prestations fournies lors des examens »	01.07.2024
CCE1 & CCE2 : évaluations à faire sur Konvink et à transmettre sur BDEFA2	15.08.2024

2^{ème} année d'apprentissage : août 2024 – juillet 2025

CIE3	
• Préparation	
• E-test	01.09.2024
• 2 jours – septembre et octobre 2024	
• <i>Unité d'œuvre 3 Immobilier</i> : « Identifier des défauts et organiser des réparations » <i>Unité d'œuvre 3 Fiduciaire</i> : « Etablir et comptabiliser un décompte de TVA » A publier dans la box travaux de ma classe	28.10.2024
CIE4	
• Préparation	
• E-test	01.11.2024
• 2 jours – novembre et décembre 2024	
• <i>Unité d'œuvre 4 Immobilier</i> : « Calculer un ajustement de loyer » • <i>Unité d'œuvre 4 Fiduciaire</i> : « Préparer les comptes annuels et calculer les ratios » A publier dans la box travaux de ma classe	31.01.2025
CIE5	
• Préparation	
• E-test	01.04.2025
• 2 jours – avril et mai 2025	
• <i>Unité d'œuvre 5 Immobilier</i> : « Vérifier la plausibilité et déclarer le décompte de frais accessoires » • <i>Unité d'œuvre 5 Fiduciaire</i> : « Etablir la déclaration d'impôt » A publier dans votre portfolio puis dans la box « Mes prestations fournies lors des examens »	01.07.2025
CCE3 & CCE4 : évaluations à faire sur Konvink et à transmettre sur BDEFA2	15.08.2025

3^{ème} année d'apprentissage : août 2025 – juin 2026

CIE6

- Préparation
- E-test **27.10.2025**
- **2 jours** – novembre et décembre 2025

CCE5 & CCE6 : évaluations à faire sur Konvink et à transmettre sur BDEFA2 **15.05.2026**

Contrôle de compétence en entreprise (CCE)

Point 3.5 du Guide de la formation OFCF : 2 notes CCE par année d'apprentissage

Su Konvink : Durant le semestre, l'apprenti doit effectuer des mandats pratiques selon le plan de formation de l'entreprise. Une grille de compétences est ensuite à compléter par l'apprenti et son formateur, puis le formateur remplit un rapport de formation résumant la situation de l'apprenti ainsi que les mesures prises pour le semestre suivant. La note finale est définie dans le formulaire de Contrôle de compétence en entreprise.

* * * * *

Préparation des CI sur Konvink

Elle se réalise en entreprise par le biais de la plateforme Konvink. L'entreprise doit mettre à disposition le temps nécessaire à l'apprenti. Sont compris dans la préparation :

- les unités thématiques
- les impulsions en ligne
- les unités d'apprentissage

* * * * *

Unité d'œuvre

Elle se réalise à la fin de chaque bloc de CI, elle doit permettre le transfert de connaissances des cours à l'entreprise. Le formateur doit valider le contenu avant publication sur Konvink. **Toutes les unités d'œuvres sont obligatoires, mais celles comptant pour note dans le CC-CI doivent être publiées dans la box examen (2 et 5).**

* * * * *

Temps à disposition

L'entreprise doit mettre environ 1.5 jour de travail à disposition de l'apprenti par bloc CI (avant, pendant et/ou après les jours de cours en présentiel).